

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

#### ➤ VIE DE QUARTIER

1°) Le conseil municipal décide d'accorder les subventions 2017 aux associations de la manière suivante :

Nom de l'association	Subventions 2017
Comité des fêtes de Nanteuil	150€
Comité des fêtes de Limbre	150€
Les propriétaires de la Pourette	150€
Les Quatre Quart'	450€
Amicale des anciens soldats de marine et d'outre-mer	80€
<b>TOTAL</b>	<b>980€</b>

#### ➤ AFFAIRES SOCIALES

2°) Le conseil municipal décide d'accorder les subventions 2017 aux associations de la manière suivante :

Associations	Subventions 2017
ADMR	6550€
Coupe et Couture	350€
Les Amis de Salvert	500€
HandICapEcole	150€
ECLAT	350€
Association pour le don du sang	100€ + 300€ en Subv. Excep.
Banque Alimentaire	730€
CIDFF (Centre Information Droits de Femmes et des Familles)	35€
FAVEC86 (Conjoints survivants et parents d'orphelins)	25€
AFM Téléthon	25€
GIHP	165€
Ligue contre le Cancer	25€
AFSEP (Ligue contre la sclérose en plaques)	25€
Alcool Ecoute Joie et Santé	25€
<b>TOTAL</b>	<b>9 355€</b>

#### ➤ VOIRIE ET URBANISME

3°) Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition pour l'euro symbolique d'une emprise foncière de 50m<sup>2</sup> sise 67 rue du Cosses à incorporer au domaine public.

➤ ADMINISTRATION GENERALE

4°) Le Conseil vote les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués de la manière suivante (% de l'indice brut terminal de la fonction publique) :

Maire	55%
Adjoints	18,5%
Conseillers délégués	6%

Le montant mensuel brut correspondant à l'indice brut 1022 au 1<sup>er</sup> février s'élève à 3 870.65€.

➤ COMMANDE PUBLIQUE

5°) Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement du marché mutualisé de fournitures de produits d'entretien et autorise Madame le Maire et Monsieur le Président de Grand Poitiers à signer les documents afférents.

➤ FINANCES ET FISCALITE

6°) Le conseil municipal adopte le compte administratif 2016 qui présente un résultat de clôture de 935 436.13€ au 31 décembre. Après prise en compte des restes à réaliser, le résultat libre d'affectation s'élève à 764 026.15€.

7°) Affectation du résultat 2016 : le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 1 025 585,87€. Le conseil décide d'affecter 261 559,72€ en investissement et le solde, 764 026,15€ en excédent reporté.

8°) Le conseil municipal adopte le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016.

9°) Le conseil municipal adopte le compte de gestion du budget général 2016 dressé par le trésorier municipal.

10°) Débat d'orientations budgétaires 2017.

Il est présenté par Monsieur Philippe GIRAUD avec un power point synthétisant le rapport d'orientations budgétaires 2017 et ses annexes.

Les principaux éléments sont les suivants :

-Malgré une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire évaluée à environ 75K€, le projet de budget est établi à taux constants. Les recettes exceptionnelles de 2016 permettent également d'envisager une section d'investissement dynamique sans recours à l'emprunt.

-La poursuite des efforts en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement est de nouveau affirmée malgré une hausse incompressible des frais de personnel. Les charges de gestion courante, hors actions exceptionnelles, et autres charges de gestion, sont maintenues à leur niveau 2016. Les frais financiers baissent de l'ordre de 5%.

Au final, les dépenses courantes de fonctionnement évoluent d'environ +1,79% pour un montant de + 85 000€. Les recettes courantes augmentent pour la première fois depuis 2013 d'environ 17 000€ grâce notamment à la hausse des bases fiscales. La section de fonctionnement devrait s'élever à environ **5 952K€**.

Les principales dépenses d'investissement prévues concernent notamment la voirie et les réseaux (550K€), les bâtiments (500K€ pour les écoles, 120K€ pour la toiture de l'ensemble mairie-bibliothèque-salle des fêtes, 80K€ pour la crèche et 50K€ pour l'église.

Un montant de 265K€ sera affecté aux déplacements doux et aménagements de quartiers.

Enfin, une provision de 68K€ est prévue pour les honoraires concernant les travaux à engager sur l'aménagement du centre.

50K€ sont inscrits en dépenses imprévues et 60K€ sont non affectés dans l'attente de l'établissement définitif du budget.

Au final, la section d'investissement s'équilibre à **2 255K€**, hors restes à réaliser.

Fait à Migné-Auxances, le 27 mars 2017

Le Maire,

Florence JARDIN